

REMY AINE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation AnBer
Reconnue d'Utilité Publique

836 Bois d'Achelles

59910 BONDUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

REMY AINE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation ANBER

Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation ANBER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification des documents adressés aux membres de la Fondation

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

REMY AINE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Douai

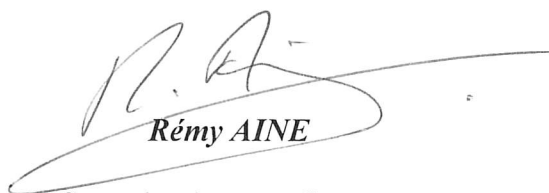
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 31 mars 2022


Rémy AINE
Commissaire aux Comptes

Fondation AnBer

Exercice clos le 31/12/2021

Sommaire

Bilan Actif	1
ACTIF	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Fonds propres</i>	<i>2</i>
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	<i>2</i>
<i>Provisions</i>	<i>2</i>
<i>Dettes</i>	<i>2</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>3</i>
<i>Charges financières</i>	<i>4</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>4</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>4</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>4</i>
Annexe au Bilan et au Compte de Résultat	5

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	692 493		692 493		692 493
Valeurs mobilières de placement	5 997 445		5 997 445	5 943 658	53 787
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	7 587 063		7 587 063	7 291 982	295 081
Charges constatées d'avance	2 836		2 836		2 836
TOTAL (II)	14 279 836		14 279 836	13 235 639	1 044 197
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	14 279 836		14 279 836	13 235 639	1 044 197

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	1 601 000	1 601 000	
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	28 767	24 976	3 791
Excédent ou déficit de l'exercice	3 191	3 791	- 600
Situation nette (sous total)	1 632 957	1 629 767	3 190
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 632 957	1 629 767	3 190
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	858 000	558 003	299 997
Fonds dédiés	11 088 466	10 713 618	374 848
TOTAL (II)	11 946 466	11 271 621	674 845
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		13 613	- 13 613
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 650		10 650
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	3 664		3 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	686 100	320 638	365 462
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	700 414	334 251	366 163
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	14 279 836	13 235 639	1 044 197
Engagements donnés			



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 000		1 000	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	5 646 950	7 595 830	-1 948 880	-25,66
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie	5 261 165	4 281 713	979 452	22,88
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés	2 515 369	2 567 495	- 52 126	-2,03
Autres produits	1	1		N/S
Total des produits d'exploitation (I)	13 424 484	14 445 038	-1 020 554	-7,07
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	131 757	115 171	16 586	14,40
Aides financières	9 905 014	8 659 654	1 245 360	14,38
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	34 953	44 803	- 9 850	-21,99
Charges sociales	23 521	34 331	- 10 810	-31,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	3 374 216	5 636 174	-2 261 958	-40,13
Autres charges	10 825	10 825		N/S
Total des charges d'exploitation (II)	13 480 287	14 490 134	-1 009 847	-6,97
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-55 802	-45 095	- 10 707	23,74
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	31 940	20 608	11 332	54,99
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		1 895	- 1 895	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	27 899	31 183	- 3 284	-10,53
Total des produits financiers (III)	59 839	53 686	6 153	11,46

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 789	- 1 789	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	846	3 011	- 2 165	-71,90
Total des charges financières (IV)	846	4 800	- 3 954	-82,38
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	58 993	48 886	10 107	20,67
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	3 191	3 791	- 600	-15,83
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	13 484 323	14 498 724	-1 014 401	-7,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 481 133	14 494 934	-1 013 801	-6,99
EXCEDENT OU DEFICIT	3 191	3 791	- 600	-15,83
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La fondation AnBer est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 21 mars 2002. Ses statuts ont été modifiés par arrêté du 5 octobre 2009 pour être fondation abritante.

Conformément à ses statuts, la fondation a pour but de réaliser des actions caritatives destinées à la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance et à l'appui de toute action contribuant à la restructuration et à la consolidation de la Société.

La fondation abrite 35 fondations sous égide.

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'excédent du résultat clos le 31/12/2021 dont le total est de 14 279 836 euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 3 191 euros.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au nouveau règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité. Le nombre de Fondations abritées est de 35 au 31 décembre 2021 (2 nouvelles fondations sur 2021). La trésorerie de chaque fondation sous égide est individualisée par un compte bancaire spécifique dans la comptabilité de la Fondation AnBer.

Les produits financiers des placements des fonds reçus pour les fondations abritées ont été restitués à chaque fondation pour un total de 2 876,95 euros. Cette restitution a été comptabilisée directement dans les dons reçus pour les fondations abritées.

Les frais de gestion prévus dans les conventions entre la Fondation AnBer et les fondations abritées ont été abandonnés par la Fondation AnBer pour un total de 57 379.18 euros. Compte tenu de cette décision d'abandon des frais de gestion, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés.



3) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Fondation ne possède pas d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à l'article 11 des statuts, le fonds de dotation (dotation initiale) est placé en valeurs mobilières, cotées ou non, en bons du trésor, en titres de créances négociables. La plus-value latente sur ces placements représentant la dotation est de 101 436,98 euros.

Les plus-values latentes sur les autres produits de placement de la trésorerie et des fondations abritées au 31/12/2021 ne sont pas comptabilisées et s'élèvent à 445 822,25 euros.

3.3 Donations d'usufruit, mécénat

Les donations temporaires d'usufruit et le mécénat reçus au cours de l'exercice sont comptabilisés sur des lignes distinctes du compte de résultat. Les fonds non utilisés à la clôture de l'exercice sont constatés en fonds reportés ou dédiés.

Les fonds reçus au titre des Fondations abritées sont comptabilisés de manière individualisée dans les comptes de la Fondation AnBer. Le total des dons et donations temporaires d'usufruit reçues par les fondations abritées est donné en page 5.

3.4 Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, ainsi que les salaires et traitements correspondent aux frais de fonctionnement de la Fondation et des fondations abritées et s'élèvent à 201 056 euros en 2021 contre 194 305 euros en 2020. Les charges de fonctionnement de la Fondation abritante sont de 162 086 euros en 2021 contre 127 660 euros en 2020 et ceux des fondations abritées sont de 38 970 euros contre 66 645 euros en 2020.

Les aides financières octroyées s'élèvent à 9 905 014 euros en 2021 contre 8 659 654 euros en 2020. Elles correspondent aux versements effectués par la Fondation au titre de ses actions conformément à son objet. Elles intègrent pour 3 854 206 euros de dons des Fondations sous égide. La part propre à la Fondation AnBer est donc de 4 973 500 € (4 805 448 € en 2020).

Les fonds reçus par la Fondation AnBer et par les fondations sous égide non encore consommés pour les actions conformes à son objet à la fin de l'exercice sont constatés en « Fonds reportés et dédiés ».

4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAUTRE

La fondation bénéficie du temps passé par les membres du bureau et du conseil d'administration pour :

- l'analyse des demandes de dons,
- la rencontre des donateurs et des membres des fondations abritées,
- les visites des associations aidées,
- les visites et rendez-vous avec les partenaires (institutionnels, privés...).

L'ensemble de ces temps ne fait pas l'objet d'une évaluation de la part de la fondation.



5) COMPARABILITE DES COMPTES

Afin de rendre comparables les comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, le tableau donné en annexe page 6 distingue les flux du compte de résultat par grands postes entre la Fondation AnBer et les fondations sous égide.

6) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et des dettes	Page 8
Tableau de variation des Fonds Propres	Page 9
Tableau de variation des Fonds dédiés	Page 10
Tableau de comparaison du compte de résultat Fondation AnBer/fondations sous égide	Page 11
Tableau du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	Page 12

7) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le décret, le code de commerce ou le règlement 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.



Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts Autres créances			
Créances de l'actif circulant: Créances usagers Autres créances	692 493	692 493	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	692 493	692 493	0

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 650	10 650		
Dettes fiscales et sociales	3 664	3 664		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	686 100	686 100		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	700 414	700 414		



Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise :</i>					
Dotation statutaire initiale	1 601 000				1 601 000
Fonds propres complémentaires					
<i>Fonds propres avec droit de reprise :</i>					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
<i>Réserves :</i>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Autres réserves</i>					
Report à Nouveau	24 976	3 791			28 767
Excédent ou déficit de l'exercice	3 791	(3 791)	3 191		3 191
Situation nette	1 629 767	0	3 191		1 632 957
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 629 767	0	3 191		1 632 957



Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports de l'exercice	Utilisations : Montant total	Utilisations : dont remboursements	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS						
TOTAL SUBV.	0	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC Pour la fondation abritante Donations d'usufruit fondateurs						
Donations d'usufruit autres donateurs	558 003	858 000	558 003		858 000	0
Autres dons et contributions	1 695 000	1 211 000	1 695 000		1 211 000	0
Pour les fondations abritées Donation d'usufruit						
Autres dons et contributions						
Pour les fondations abritées						
Donations d'usufruit						
Autres dons et contributions	9 018 618	3 374 216	2 515 369		9 877 466	298 925
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC	11 271 621	5 443 216	4 768 372		11 946 466	298 925
TOTAL	11 271 621	5 443 216	4 768 372		11 946 466	298 925

Les fonds dédiés pour projets sans dépenses depuis 2 exercices concernent soit des fonds reçus dans les fondations abritées pour un objet précis et non finalisé, soit des fonds reçus suite à une donation importante dont la consommation sous forme d'aide est prévue sur plusieurs exercices.



Comptes de résultat comparés

	Fondations abritées		Fondation AnBer		Total	
COMPTE DE RESULTAT EN KEUR	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2020	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2020	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2020
Subventions			1		1	
(1) Dons et donations temporaires d'usufruit reçus	5 781	6 959	4 943	4 518	10 724	11 478
(2) Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	2 515	2 567	2 253	2 653		6 524
(3) Report des fonds dédiés sur exercices futurs	(3 374)	(5 636)	(2 069)	(2 253)	-5443	(7 889)
(1) +(2) +(3) Produits d'exploitation utilisés sur l'exercice	4 922	3 890	5 128	4 918	10 050	8 809
Autres achats et charges externes	39	67	162	128	201	195
Aides financières	4 932	3 854	4 973	4 805	9 905	8 660
Total des charges d'exploitation	4 971	3 921	5 135	4 933	10 106	8 855
Résultat d'exploitation	-49	- 30	-7	- 15	-56	- 45
Produits financiers	49	30	11	24	60	54
Produits exceptionnels						
Charges financières			-1	-5		-5
Charges exceptionnelles						
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESULTAT	0	0	3	4	3	4



COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	9 905 014	8 659 654
1.1 Réalisées en France	8 442 774	6 905 570
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 442 774	6 905 570
1.1 Réalisées à l'étranger	1 462 240	1 754 084
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 462 240	1 754 084
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	200 056	194 305
TOTAL DES EMPLOIS	10 105 070	8 853 959
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 443 216	7 889 177
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE		
TOTAL	15 548 286	16 743 136

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 783 105	11 526 632
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	10 724 112	11 477 746
- Dons manuels	6 857 950	9 290 830
- Legs, donations et assurance-vie	3 866 162	2 186 916
- Mécénat		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	58 993	48 886
TOTAL DES RESSOURCES	10 783 105	11 526 632
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 768 372	5 220 295
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	15 551 477	16 746 927
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	28 767	24 976
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 191	3 791
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 958	28 767

